

# SG DNCA ACTIONS EUROPE ISR



Donnez du sens à votre épargne en investissant dans des entreprises européennes de qualité engagées pour un avenir durable.

**DNCA**  
INVESTMENTS

PÉRIODE D'INVESTISSEMENT  
MINIMUM RECOMMANDÉE

**5** ans

PROFIL RENDEMENT/  
RISQUE UCITS

1 2 3 4 5 **6** 7

ÉLIGIBILITÉ

- Assurance vie
- PEA
- Compte Titres ordinaire

**C'EST VOUS  
L'AVENIR**



**SOCIETE  
GENERALE**



# SG DNCA ACTIONS EUROPE ISR

SG DNCA Actions Europe ISR est un Fonds Commun de Placement de droit français « Fonds ». Agréée par l'AMF, SG 29 Haussmann, filiale du groupe Société Générale, est la société de gestion et DNCA le gérant délégué du fonds. Pour répondre aux besoins du groupe Société Générale, SG 29 Haussmann assure, avec l'appui des experts du Groupe la sélection de gestionnaires d'actifs reconnus possédant une expertise établie dans le domaine de la gestion Investissement Socialement Responsable et environnementale.



Le label ISR a été lancé par le Ministère de l'Économie et des Finances en août 2016. Il résulte d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants. Le label vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits de placement ISR, tout en garantissant aux investisseurs que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité.

Pour plus d'informations sur le label ISR, rendez-vous sur [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr)



## À PROPOS DE DNCA

SG 29 Haussmann a confié la gestion financière du fonds SG DNCA Actions Europe ISR à DNCA, société de gestion française de 1<sup>er</sup> plan en matière de gestion ISR.

Depuis sa création, DNCA Finance est reconnue pour sa gestion de convictions. Elle rassemble des spécialistes expérimentés qui mettent en œuvre une approche patrimoniale de la gestion au service d'investisseurs privés et institutionnels. Animée par l'exigence et le souci constant de maîtrise du risque, DNCA crée et gère depuis 20 ans des solutions d'investissement.

## LA GESTION



**Léa DUNAND-CHATELLET**

Gérante et Directrice du Pôle « Investissement Responsable »

« Nous sommes convaincus que la prise en compte des critères Environnementaux et Sociétaux dans nos décisions d'investissement est un gage de durabilité sur le long terme. En identifiant et analysant de manière approfondie les sociétés engagées dans ces défis, nous cherchons à identifier les leaders de demain. »

## POINTS CLÉS

- Une gestion centrée sur des entreprises européennes répondant aux enjeux de développement durable.
- Une approche de gestion ISR visant à sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité au travers d'une méthodologie propriétaire.
- 5 axes de transition durable: Transition Démographique, Médicale, Economique, Mode de Vie, Ecologique.
- Une sélection de valeurs alliant recherche de performance et durabilité, au travers de critères d'analyse financière et extra-financière.
- Une démarche d'investisseur responsable, au travers d'une équipe de gestion expérimentée et engagée en matière de gestion ISR et d'enjeux climatiques.

## PRINCIPAUX RISQUES

- **Risque actions** : en période de baisse du marché actions, la valeur liquidative du fonds pourrait être amenée à diminuer, et générer une perte en capital.
- **Risque de marché** : la valeur liquidative du fonds peut augmenter ou diminuer en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières et selon la situation spécifique d'un émetteur.
- **Risque de Liquidité** : lorsque le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché peuvent être plus marqués à la baisse. La valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.
- **Risque de perte en capital** : l'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Forme juridique	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	SG 29 Haussmann
Délégué de la gestion financière	DNCA
Dépositaire/Conservateur	Société Générale, S.A.
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Indicateur de risque et de rendement *	6 (sur une échelle de 1 à 7)
Date de création du fonds	26/01/2021
Code ISIN	FR0013535481
Indice de référence	MSCI Europe (dividendes nets réinvestis)
Valeur liquidative d'origine et devise du fonds	100 EUR
Montant minimum de souscription	1 millième de part
Frais de gestion et frais administratifs externes	2,20% TTC maximum

Commission de mouvement	0,70% TTC maximum par transaction sur actions
Droits d'entrée <sup>(1)</sup>	2% maximum du montant investi
Droits de sortie	Néant
Fréquence de valorisation/Souscription/Rachat	Quotidienne

\* L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) correspond au « Profil de risque et de rendement » mentionné dans le DICI. Il est présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7. Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le SRRI n'est pas figé et pourra évoluer dans le temps. Le DICI est mis à jour à chaque changement de niveau de SRRI.

(1) Concernant les investissements dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, à noter que si le contrat le prévoit des frais sur versements, ou frais d'arbitrage et frais de gestion sont prélevés par l'assureur.

Pour en savoir plus notamment sur la partie risques, se référer au prospectus complet du fonds, au DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) disponibles auprès de votre conseiller ou sur [www.sg29haussmann.societegenerale.fr](http://www.sg29haussmann.societegenerale.fr)

## OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Le fonds vise à surperformer l'indice MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans, au travers d'une sélection des valeurs en portefeuille combinant des critères d'analyse financière et extra-financière liés à la responsabilité d'entreprise et à la contribution à la transition durable des sociétés.

## UN MODÈLE D'ANALYSE PROPRIÉTAIRE

- DNCA a développé des modèles d'analyse propriétaires afin d'apporter une valeur ajoutée tangible dans la notation et la sélection des titres en portefeuille en matière d'ISR. Le modèle d'analyse ESG de DNCA a pour objectif d'offrir une notation maîtrisée de bout en bout. Les informations émanant des entreprises constituent l'essentiel des données utilisées dans leur notation.
- Le dialogue avec les dirigeants et les visites de sites complètent l'analyse des entreprises et représentent une source inestimable de valeur ajoutée.

## INTÉGRER LES NOUVEAUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démarche d'investisseur responsable de DNCA repose sur la conviction qu'une sélection d'entreprises alliant performance économique et prise en compte des critères Environnementaux et Sociétaux est un gage de pérennité sur le long terme. Cette approche, qui évolue au rythme des nouveaux enjeux à intégrer, se décompose autour de deux principales dimensions :

1

### RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

Mesurer la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) pour anticiper les risques et les opportunités des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

#### RESPONSABILITÉ ACTIONNAIRE



- Respect des actionnaires minoritaires
- Indépendances du conseil et des comités

#### RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE



- Stratégie environnementale
- Régulation et certification

#### RESPONSABILITÉ SOCIALE



- Culture d'entreprise et gestion RH
- Climat social et conditions de travail

#### RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



- Qualité, sécurité et traçabilité produits
- Gestion de l'approvisionnement

2

### TRANSITION ÉCONOMIQUE DURABLE

Évaluer la contribution à la Transition Économique Durable et identifier les thématiques d'avenir pour sélectionner les entreprises leaders sur leurs marchés à même de répondre aux enjeux de demain. L'équipe de gestion est convaincue que la capacité de ces acteurs à anticiper les évolutions de leurs marchés est cruciale pour conquérir ou maintenir leur positionnement stratégique.

#### TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE



#### TRANSITION MÉDICALE



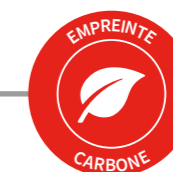
#### TRANSITION ÉCONOMIQUE



#### TRANSITION MODE DE VIE



#### TRANSITION ÉCOLOGIE



## À PROPOS DE SG 29 HAUSSMANN

Le groupe Société Générale a confié à SG 29 Haussmann, société de gestion agréée par l'AMF en 2006 et filiale à 100 % du groupe Société Générale, la conception et la supervision de délégations de gestion.

Elle apporte son expertise au groupe Société Générale afin de proposer à l'ensemble de ses clients une gamme de solutions de placement innovantes, intégrant des expertises de sociétés de gestion externes au Groupe associées aux enjeux environnementaux et sociétaux (ISR).

SG 29 Haussmann assure, en lien avec les pôles d'expertise du groupe Société Générale, la sélection des gestionnaires d'actifs qui doivent posséder une expertise établie dans la classe d'actifs proposée, de la gestion socialement responsable et de la maîtrise et du contrôle des risques.

SG 29 Haussmann est, par ailleurs, signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI) depuis 2020.

## AVERTISSEMENT

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais uniquement publicitaire. Son contenu n'est pas destiné à fournir un conseil en investissement sur les fonds communs de placement qui y sont présents, ni le cas échéant sur les produits cités éligibles à leur actif, ni un quelconque autre service d'investissement. Les informations qui y sont contenues sont données à titre indicatif. Les informations sur les performances passées mentionnées ne garantissent en aucun cas les performances futures. Ce document est destiné exclusivement à la personne à laquelle il a été adressé et ne peut être ni transmis à des tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de SG 29 Haussmann. Ce document a été élaboré à partir de sources que SG 29 Haussmann considère comme étant fiables et exactes au moment de sa réalisation. Toutes les informations mentionnées dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. SG 29 Haussmann ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base de ces informations. Les fonds communs de placement présents dans ce document sont des fonds de droit français conformes à la directive OPCVM (2009/65/CE), agréés par l'Autorité des marchés financiers. Avant toute souscription d'un fonds commun de placement, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du fonds et plus particulièrement de la rubrique « Profil de risque » du prospectus et du Document d'information clé pour l'investisseur (DICI). Le prospectus et le DICI du fonds sont disponibles sur simple demande auprès de SG 29 Haussmann et auprès du conseiller. Le DICI est également disponible sur <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>, [amf-france.org](http://amf-france.org) et [societegenerale.fr](http://societegenerale.fr).

SG 29 Haussmann est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° GP 06000029, Société par Actions Simplifiée, au capital de 2000000 EUR ayant pour numéro unique d'identification 450 777 008 RCS Paris, dont le siège social est situé au 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris.

De plus amples détails sont disponibles sur <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>

Copyright Groupe Société Générale 2021. Tous droits réservés.

# À TRÈS BIENTÔT

## DANS NOS AGENCES

10 000 conseillers à votre service

## SUR INTERNET

[societegenerale.fr](http://societegenerale.fr)

## SUR VOTRE MOBILE

avec l'Appli Société Générale

## PAR TÉLÉPHONE

**3955** Service gratuit  
+ prix appel

et dites "RENDEZ-VOUS"

**3955** : des conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et le samedi jusqu'à 19 h, hors jours fériés.

Depuis l'étranger +33 (0) 1 47 99 39 55.

Tarif au 01/01/2021.

L'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de son investissement avec sa situation budgétaire et patrimoniale y compris sa capacité à subir les pertes, ses objectifs d'investissement et son horizon de placement, ses connaissances et expérience financières ainsi que son profil investisseur (appétence au risque).